

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absent : 1

L'an deux mille neuf  
Le 14 décembre  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERGETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme HACALA à Mme d'ELBEE  
Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL  
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN  
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Transfert de bail de M. ESCUDERO Joseph à M. ESCUDERO Jean-Marc**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a été saisie par Monsieur Joseph ESCUDERO demeurant « Amuchenia » à Biriadou, d'une demande de transfert de bail portant sur les parcelles communales cadastrées Section BY n° 161 et 162.

En effet, Monsieur Joseph ESCUDERO souhaite céder son exploitation agricole à son fils Jean-Marc ESCUDERO demeurant à la même adresse.

Vu l'avis favorable de la Commission des Biens Communaux du 18 septembre 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de transférer le bail dont est bénéficiaire Monsieur Joseph ESCUDERO sur les parcelles communales cadastrées Section BY n° 161 et 162, au bénéfice de Monsieur Jean-Marc ESCUDERO.

*Votes pour : 28*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :